

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)  
Charles Rioux, conseiller (19 h)  
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)

Sont absents : MM. Mario Hinse, conseiller  
Pierre-André Arès, conseiller

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2023-05-135

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Achat d'un 2<sup>e</sup> écran : inspecteur en bâtiment
- ✓ Approbation prix Les Excavations Yvon Houle & Fils nivellement 2023
- ✓ Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : brunch bénéfique dimanche 28 mai : 35 \$/billet
- ✓ Corporation de développement communautaire des Bois-Francs invitation : « Les bons coups » le 30 mai de 7 h à 9 h 30 : 20 \$
- ✓ Budget fête de la St-Jean-Baptiste : 7 600 \$
- ✓ MRC d'Arthabaska : journée annuelle 2 000 habitants et moins : 31 mai à St-Samuel

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS

#### Le conseiller, Sylvain Hinse

- St-Jean-Baptiste à Tingwick : 24 juin, programmation à venir
- Dernière soirée d'improvisation le 11 mai à St-Rémi
- Skate parc en construction à l'OTJ

#### Le conseiller, Denis V. Lachance

- Service de garde : souligne le travail d'équipe, volet éducatif

#### Le conseiller, Charles Rioux

- Travaux agricoles débutent, patience sur les routes

#### La conseillère, Suzanne Gagnon

- Sentier Les Pieds d'Or : corvée du printemps par les bénévoles, tout nettoyé
- Assemblée générale annuelle Sentier : 24 mai, annonce prochaine période d'adhésion
- Nouveau site web continue de s'améliorer

#### Le maire, Réal Fortin

- Tingwick sympathise avec 2 évènements graves survenus à notre ancien directeur du service de sécurité incendie M. Marc Ouellette ainsi qu'au maire de Warwick, M. Pascal Lambert
- Journée bénévoles organisée par la MRC, compte-rendu, bons commentaires
- Programme d'aide à la voirie locale, embauche d'un ingénieur par la MRC d'Arthabaska pour les municipalités
- Politique nationale sur l'économie d'eau potable, compteurs d'eau sur

réseau municipal

- Lien *Ride de Filles* pour offrir des dons pour la recherche sur le cancer du sein, cette activité donne une grande visibilité à la municipalité

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2023

Rien à signaler.

2023-05-136

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-05-137

#### ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	98.42 \$
Alarme Bois-Francis	Modification code d'alarme	25.58 \$
Camion BL	Réparation camion pompe	151.12 \$
Charest International	Réparation camions déneigement	48.60 \$
Copernic	Forfait brigade bleu	2 414.48 \$
Therrien Pellerin Couvertures	Refaire toit CPE et réparation toit caserne incendie	13 318.71 \$
David Gosselin	Flash vert sécurité incendie	63.24 \$
Entreprise MO	0 3/4 réparation routes	5 028.52 \$
Entreprise NPL	Réparation glissières Chemin du Hameau (remboursé en totalité par Home Dépôt)	1 411.12 \$
Équipements Pro-Victo	Essence scie à chaîne service incendie	59.73 \$
Kubota Victoriaville	Réparation Kubota	119.67 \$
Machineries CH	Réparation excavatrice	1 590.29 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation excavatrice et station d'épuration	85.80 \$
MRC d'Arthabaska	Inscription journée sur le bénévolat	50.00 \$
Pièces d'auto Allison	Réparation et entretien camions déneigement	794.03 \$
Pièces de Carrosseries Capex	Réparation camions déneigement	388.78 \$
Plomberie l'Eaudace	Réparation fuite tuyau caserne incendie	236.79 \$
Les Pneus Robert Bernard	Réparation crevaison camion #1 déneigement	313.71 \$
Robitaille Équipement	Achat lames et sabots camion déneigement et lames pour niveleuse	3 319.91 \$
Roger Grenier	Réparation toilette Pavillon Armand-Rousseau, ancrage réparation porte de garage et achat chlore aqueduc	237.78 \$
Sidevic	Réparation camions déneigement	15.24 \$
VFD	Pièces camions incendies	123.76 \$
<b>Total</b>		<b>29 895.28 \$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 29 895.28 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'avril 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 93 712.12 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 25 avril 2023.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2023-05-138**

### **Mandat firme pour la caractérisation des sols concernant la conformité des installations septiques du 874, Chemin Craig**

Considérant que suite à la vidange de fosse septique de la propriété du 874, Chemin Craig l'entrepreneur a émis des réserves quant à l'écoulement de celle-ci;

Considérant qu'après plusieurs tentatives de la part de l'inspecteur en bâtiment, Félix Hamel-Small le propriétaire ne répond pas à la demande de fournir un rapport de caractérisation des sols de sa propriété;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de mandater une firme pour la caractérisation des sols concernant la conformité des installations septiques du 874, chemin Craig. Si toutefois les installations n'étaient pas conformes, la totalité de la facture serait remise au propriétaire pour remboursement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-139**

### **Avis de motion : Règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2**

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Gagnon que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2

Un projet de règlement est remis séance tenante.

### **Présentation du Règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2**

La conseillère Suzanne Gagnon présente le projet du règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2.

Le présent règlement a pour but d'autoriser l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2.

**2023-05-140**

### **Adoption du premier projet du Règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage « Commerces liés aux exploitations agricoles » dans la zone commerciale C-2**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a adopté le règlement de zonage numéro 2010-311;

Considérant que la Municipalité entend élargir l'éventail d'opportunités pour

les projets commerciaux sur son territoire;

Considérant que le secteur agricole représente un pilier économique régional;

Considérant que la Municipalité souhaite autoriser l'usage *H) Commerces reliés aux exploitations agricoles* dans la zone commerciale C2 du plan de zonage;

Considérant que lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023, en vertu de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Gagnon et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon et appuyée par le conseiller Charles Rioux qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311, qui se lit comme suit :

### **PRÉAMBULE**

1. Le préambule fait partie du présent règlement.

### **RÈGLEMENT DE ZONAGE**

2. L'article 5.6 intitulé « USAGES, CONSTRUCTIONS ET NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE » est modifié par :

1. L'ajout, au paragraphe d), d'un « X » à l'intersection de la colonne « C-2 » et de la ligne « Commerces liés aux exploitations agricoles ».

Le tout tel que montré à l'Annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

#### **ANNEXE 1**

##### **d) Zones commerciales**

##### **Grille des usages et des constructions autorisés par zone**

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones	
		C-1	C-2
<b>4.2</b>	<b>GROUPE RÉSIDENTIEL</b>		
A.1	Habitations unifamiliales isolées		
A.2	Habitations unifamiliales jumelées		
A.3	Habitations unifamiliales en rangée		
B.1	Habitations bifamiliales isolées		
B.2	Habitations bifamiliales jumelées		
B.3	Habitations bifamiliales en rangée		
C.1	Habitations multifamiliales isolées		
C.2	Habitations multifamiliales jumelées		
C.3	Habitations multifamiliales en rangée		
D	Maisons mobiles		
<b>4.3</b>	<b>GROUPE COMMERCIAL</b>		
A	Bureaux		
A.1	Bureaux d'affaires		X
A.2	Bureaux de professionnels		X
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation		
B	Services		
B.1	Services personnels / Soins non médicaux		X
B.2	Services financiers		X
B.3	Garderies / Écoles privées		
B.4	Services funéraires		X
B.5	Services soins médicaux de la personne		X
B.6	Services de soins pour animaux		X

B.7	Services intégrés à l'habitation		
C	Établissements hébergement / restauration		
C.1	Établissements de court séjour		X
C.2	Établissements de restauration intérieurs		X
C.3	Établissements de restauration extérieurs		X
D	Vente au détail		
D.1	Magasins d'alimentation		X
D.2	Autres établissements de vente au détail		X
D.3	Vente au détail de produits de la ferme		X
E	Établissements axés sur l'auto		X <sup>(-1)</sup>
F	Établissements axés sur la construction		
F.1	Entrepreneurs en construction		X
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie		X
G	Établissements de récréation		
G.1	Salles de spectacle		
G.2	Activités intérieures à caractère		
G.3	Activités extérieures à caractère		
G.4	Activités extensives reliées à l'eau		
<b>H</b>	<b>Commerces liés aux exploitations agricoles</b>		<b>X</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-141**

**Achat d'un 2<sup>e</sup> écran : inspecteur en bâtiment**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat d'un deuxième écran pour l'inspecteur en bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**Présentation soumissions : déneigement rues secteur Trois-Lacs Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick saison 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026**

Remis à une séance ultérieure.

**2023-05-142**

**Présentation soumission achat et épandage abat-poussière année 2023**

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11 h, le jeudi 27 avril 2023, par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Monsieur Antoine Simoneau des Entreprises Faust et Fils et Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction à la Municipalité de Tingwick.

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	Prix au litre entre 9 mai et 10 juin <b>0.4095 \$</b> Prix au litre après le 10 juin <b>0.4095 \$</b>	Non vérifiée
Enviro Solutions Canada inc.	Prix au litre entre 9 mai et 10 juin <b>0.3553 \$</b> Prix au litre après le 10 juin <b>0.3453 \$</b>	Conforme
Sel Icecat inc.	Prix au litre entre 9 mai et 10 juin <b>0.356 \$</b> Prix au litre après le 10 juin <b>0.356 \$</b>	Non vérifiée
Les Entreprises Faust et Fils inc.	Prix au litre entre 9 mai et 10 juin <b>0.395 \$</b> Prix au litre après le 10 juin <b>0.405 \$</b>	Non vérifiée

Considérant que la soumission d'Enviro Solutions Canada inc. est la plus basse et est conforme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'accepter la soumission d'Enviro Solutions Canada inc. au montant décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-143**

**Embauche M. Rémi Cantin, ouvrier municipal**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que M. Rémi Cantin soit réembauché à titre d'ouvrier municipal. Le salaire ainsi que les avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-144**

**Vente débroussailleuse**

Considérant que la municipalité désire mettre en vente la vieille débroussailleuse pour les pièces;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de vendre la débroussailleuse par soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-145**

**Travaux de voirie : Chemin de l'Aqueduc (excavation en partie, pose de drain et transversale), Chemin de la Station (3 km de creusage de fossés), Route du 3<sup>e</sup> rang (changement ponceau, 1km excavation et pose de drain), Route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang (85 mètres d'excavation), Rang 6 (remplacement ponceau coin rang 6 et 6<sup>e</sup> rang nord), Rang 7 (excavation en partie, remplacement ponceau et creusage de fossés)**

Considérant que des travaux de voirie sont nécessaires sur le chemin de l'Aqueduc (excavation en partie, pose de drain et transversale), chemin de la Station (3 km de creusage de fossés), route du 3<sup>e</sup> rang (changement ponceau, 1km excavation et pose de drain), route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang (85 mètres d'excavation), rang 6 (remplacement ponceau coin rang 6 et 6<sup>e</sup> rang nord) et rang 7 (excavation en partie, remplacement ponceau et creusage de fossés)

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède un surplus cumulé non affecté des années antérieures;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick approuve les travaux de voirie décrits précédemment. Ceux-ci seront remboursés à même le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-146**

**Demande de soumission accotement Chemin Craig du village jusqu'au pont Baril**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour une partie des accotements du Chemin Craig du village jusqu'au pont Baril. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-147**

**Approbation prix Les Excavations Yvon Houle & Fils nivellement 2023**

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire louer une niveleuse pour le nivellement de ses routes afin que l'entretien effectué par les employés soit plus facile;

Considérant que des prix ont été demandés et que l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. a donné le prix le plus bas à l'heure selon le manuel du taux de location de machinerie lourde en vigueur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de retenir les services de l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & fils inc. au prix soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : remerciement soutien financier
- ✓ Comité de la galette : remerciement prêt salle paroissiale activité galette

#### **ADMINISTRATION**

**2023-05-148**

#### **Approbation plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 : Centre de services scolaire des Bois-Francis : école Saint-Cœur-de-Marie**

Considérant que la Commission scolaire des Bois-Francis a déposé son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick approuve ledit plan triennal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-149**

#### **Modification résolution numéro 2022-11-328 : remplacer HB Archiviste pour Archives Bois-Francis**

Considérant la résolution numéro 2022-11-328 indiquait retenir les services de HB Archivistes pour la gestion des documents et archives de la Municipalité de Tingwick pour l'année 2023;

Considérant que la dénomination sociale HB Archivistes n'existe plus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de modifier la résolution 2022-11-328 afin de remplacer la dénomination HB Archivistes pour Archives Bois-Francis et ce, pour la gestion des documents et archives de la Municipalité de Tingwick pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-150**

#### **Programmation de travaux TECQ : travaux supplémentaire déplacement de tuyau rue du Bord-de-l'Eau**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par

la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que :

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans la cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**2023-05-151**

**Programmation de travaux TECQ : traitement de surface double rang 7**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que :

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans la cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.



**Embauche Mme Naomie Levasseur, animatrice camp de jour  
La résolution numéro 2023-05-152**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'embaucher Mme Naomie Levasseur, animatrice au camp de jour pour l'été 2023. Le salaire ainsi que les conditions seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-153 Appui Mont-Gleason : demande Plan Montagne, volet #1 étude de faisabilité**

Considérant que la Station Gleason, personne morale sans but lucratif, désire déposer une demande au projet « *Plan Montagne* », volet 1;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick donne son appui à la Station Gleason pour son projet décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-154 Remise photos jubilaires du 11 mars 2023**

Considérant la Fête municipale le 11 mars dernier à la Salle paroissiale Chénier;

Considérant que lors de cette cérémonie, la Municipalité de Tingwick a rendu hommage aux employés ayant cumulé plusieurs années de service au sein de la municipalité

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick remette une photo de groupe des jubilaires à chaque employé fêté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-155 Acceptation banque d'heure supplémentaires Numérique.ca : 10 heures : 1 067 \$**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'accepter l'ajout d'une banque de 10 heures supplémentaire avec Numérique.ca pour un montant de 1 067 \$/année, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-156 Demander prix achat et installation compteur d'eau édifices municipaux, édifices institutionnels, commerces et industries**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des prix pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour les édifices municipaux, institutionnels, les commerces et industries.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-157 Acceptation offre de service Atout recherche de cadres : opérateur d'eau potable**

Considérant que la Municipalité de Tingwick recherche un opérateur en traitement de l'eau potable et usée;

Considérant la proposition de service d'*Atout*, firme spécialisée dans la stratégie de recherche globale en utilisant une méthodologie de recrutement personnalisée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de service d'*Atout* dans la recherche de cadres pour le poste d'opérateur d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Offre d'entente d'entraide avec Val-des-Sources : schéma de couverture de risque : demande MRC d'Arthabaska  
La résolution numéro 2023-05-158**

Considérant que la MRC d'Arthabaska demande à la Municipalité de Tingwick la signature d'une entente d'entraide en incendie avec la Ville de Val-des-Sources afin de finaliser son schéma de couverture de risque et de le transmettre au ministère;

Considérant que la Municipalité de Tingwick a fait des démarches auprès de la Ville de Val-des-Sources afin de signer une entente d'entraide avec celle-ci comme avec les autres municipalités;

Considérant que la Ville de Val-des-Sources refuse de signer une entente d'entraide mais accepte de signer une entente de desserte;

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède son propre service de sécurité incendie et que lors des dernières interventions dans le secteur des Lacs celui-ci est toujours intervenu avant les sapeurs de Val-des-Sources;

Considérant que la Municipalité de Tingwick n'a pas besoin d'une desserte dans ce secteur mais bien d'une entraide comme dans la majeure partie de son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe la MRC d'Arthabaska des démarches faites dans ce dossier et lui indique qu'elle refuse de signer une entente de desserte avec la Ville de Val-des-Sources.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-159**

**Contrat entretien génératrice station de pompage : Drumco Énergie : 599.37 \$**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'accepter le contrat d'entretien pour la génératrice de la station de pompage de Drumco Énergie au montant de 599.37 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-160**

**Invitation de 2 personnes par organismes de Tingwick : 5 à 7 des bénévoles**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'inviter 2 personnes par organismes de Tingwick au 5 à 7 des bénévoles 2023, le 19 mai au Sentier Les Pieds d'Or en guise de reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-161**

**Félicitations Madame Nadia Pépin, directrice de la Station du Mont-Gleason prix Sammy Awards**

Considérant qu'annuellement le SAM Magazine décerne des prix aux personnalités les plus innovantes et inspirante dans l'industrie du ski;

Considérant que Madame Nadia Pépin, directrice générale de la Station du Mont-Gleason, lauréate, a été honorée comme chef de file dans l'industrie du

ski par les *SAMMY Leadership Awards*;

Considérant que la Municipalité de Tingwick est très fière du succès obtenu par Madame Nadia Pépin pour ce prestigieux prix nord-américain;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick félicite Madame Nadia Pépin, directrice générale de la Station du Mont-Gleason pour l'obtention du prix *SAMMY Awards*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-162 AET : distribution arbres le 20 mai : 200 \$ et Comité 12-18 de Tingwick distribution compost 170 \$**

Considérant que lors de la Journée verte du 20 mai 2023, Action environnement Tingwick et Partenaires 12-18 acceptent de participer à la journée de distribution d'arbres et de compost;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de remettre la somme de 200 \$ à Action environnement Tingwick ainsi que la somme de 170 \$ au Comité 12-18 à titre de remerciement pour leur participation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-163 Demande de soumission module de jeu et balançoire Pavillon Armand-Rousseau**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le module de jeu et balançoire au Pavillon Armand-Rousseau. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-164 Budget ride de filles : 1 100 \$**

Considérant l'accueil du convoi de femmes motocyclistes dans le cadre de l'événement *Ride de Filles* le 8 juillet 2023 dans la Municipalité de Tingwick;

Sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'octroyer un budget de 1 100 \$ pour l'événement précité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-165 Signature promesse d'achat et de vente : Les Constructions André Jacques inc.**

Considérant le projet de développement résidentiel de la Municipalité de Tingwick;

Considérant la proposition de promesse d'achat présentée par Les Constructions André Jacques inc., promoteur immobilier;

Considérant que ladite promesse d'achat répond aux besoins de la Municipalité de Tingwick ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ladite promesse d'achat et de vente présentée par Les Constructions André Jacques inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : brunch bénéfice dimanche 28 mai : 35 \$/billet  
La résolution numéro 2023-05-166**

Considérant que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec invite la Municipalité de Tingwick à participer à son brunch-bénéfice, dimanche 28 mai 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie sa participation au brunch-bénéfice de Moisson Mauricie/Centre du-Québec, le 28 mai 2023, par l'achat d'un billet au coût de 35 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-167**

**Corporation de développement communautaire des Bois-Francs invitation : « Les bons coups » le 30 mai de 7 h à 9 h 30 : 20 \$**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à procéder à l'achat de billets au coût de 20 \$ par personne, aux élus intéressés à cette fin, pour leur participation à l'événement « Les bons coups » le 30 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-168**

**Budget fête de la St-Jean-Baptiste : 7 600 \$**

Considérant que la fête de la St-Jean-Baptiste est organisée à tour de rôle par les municipalités de Tingwick et de Saint-Rémi-de-Tingwick;

Considérant que pour l'année 2023, cet événement se tiendra dans la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'octroyer un budget d'un maximum de 7 600 \$ pour l'organisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05-169**

**MRC d'Arthabaska : journée annuelle 2 000 habitants et moins : 31 mai à St-Samuel**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale et des membres du conseil qui le désirent à la journée annuelle «2 000 habitants et moins», organisée par la MRC d'Arthabaska , laquelle se tiendra le 31 mai prochain à St-Samuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : développement résidentiel, travaux de voirie.

**2023-05-170**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le

conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la présente séance soit close.  
(19 h 45).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-05-137, 2023-05-138, 2023-05-139, 2023-05-141, 2023-05-142, 2023-05-143, 2023-05-145, 2023-05-146, 2023-05-147, 2023-05-152, 2023-05-154, 2023-05-155, 2023-05-157, 2023-05-159, 2023-05-160, 2023-05-162, 2023-05-163, 2023-05-164, 2023-05-165, 2023-05-166, 2023-05-167, 2023-05-168 et 2023-05-169.

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & greffière-trésorière**

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%